



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 29 novembre 2010
Avis n°2010-6**

Vu le document présenté par la région Champagne-Ardenne,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de sa séance du 29 novembre 2010,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable à la liste d'espèces indigènes ligneuses éligibles au dispositif d'aide à l'implantation de haies en région Champagne-Ardenne,

Article 2 :

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- le dispositif d'aide doit favoriser les plantations d'essences variées et ne pas retenir les haies monospécifiques ;
- le Sorbier des oiseleurs n'est pas conseillé en support crayeux , de même que l'Alisier blanc en substrat argilo - marneux ;
- le Tilleul à petites feuilles peut être envisagé en substrat argilo-marneux, de même que le Chêne pédonculé en substrats marneux, argilo-marneux, limoneux à argileux ;
- l'origine des plants doit pouvoir répondre au statut d'indigénat au même titre que le type d'essences à utiliser ;
- le dispositif doit enfin considérer l'importance de la banquette herbacée associée à la haie.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

26 JAN. 2011

Le président du CSRPN

Daniel YON